

## **Avis de demande des renseignements et de prix à compétition ouverte à l'International - Cas sans pré qualification**

### **ACQUISITION DE MOBILES DE TEST SUPPLÉMENTAIRES POUR LA CHAÎNE DE MESURES TEMS**

**N° F\_ARTP\_021**

1. Cet Avis de demande des renseignements et de prix à compétition ouverte à l'international fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien d'informations générales « Sud Quotidien » n°8872 du mercredi 14 décembre 2022.
2. L'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) a obtenu dans le cadre de son budget 2023 des fonds, afin de financer la fourniture de mobiles de test supplémentaires pour la chaîne de mesures TEMS, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché « Acquisition des mobiles de test supplémentaires pour la chaîne de mesures TEMS », N° F\_ARTP\_021.
3. L'ARTP sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir des mobiles de test supplémentaires pour la chaîne de mesures TEMS. Les variantes ne seront pas prises en considération.
4. La passation du Marché sera conduite par demande des renseignements et de prix à compétition ouverte à l'international telle que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes auprès de **Madame Mana AIDARA** (Email : mana.aidara@artp.sn) ou de **Monsieur Mamadou DIENG** (Email : mamadou.dieng@artp.sn) ; et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes, Ouakam, route des Almadies, immeuble ARTP au rez de chaussée, bureau n°020 ; ouverte du lundi au jeudi de 08 heures à 17 heures avec un temps de pause de 13 heures 30 minutes à 14 heures 30 minutes et le vendredi de 08 heures à 13 heures.
6. Les exigences en matière de qualification sont :
  - La production des états financiers certifiés pour les années, 2019, 2020 et 2021. Ils doivent être certifiés soit par un « comptable » ou un « expert-comptable » agréé par l'Ordre National des Experts Comptables et des Comptables Agréés du Sénégal (ONECCA) ou par un « organisme similaire » pour les candidats Sénégalais. Pour les non Sénégalais, les états financiers doivent être certifiés par un organisme équivalent ou similaire à l'ONECCA dans l'Etat dont ils sont ressortissants ;
  - Une marge de préférence de 15% applicable à certaines fournitures fabriquées dans les États membres de l'UEMOA sera octroyée aux candidats éligibles. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après : l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes, Ouakam, route des Almadies, immeuble ARTP, contre un paiement non remboursable de 25.000 F CFA (vingt-cinq mille). La méthode de paiement sera par chèque certifié au nom de l'ARTP ou en espèces. Le document d'Appel à concurrence sera adressé par retrait au niveau de l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP), Ouakam route des Almadies, immeuble ARTP ou téléchargeable sur le site [www.artp.sn](http://www.artp.sn).  
  
Un exemple de dossier d'appel à concurrence sera disponible et consultable sur place aux heures d'ouverture pour les soumissionnaires qui en expriment le besoin.
8. Les offres devront être soumises à l'adresse indiqué au point 5 au plus tard le **mercredi 22 février 2023 à 12 heures**. Les offres soumises après la date et heure limite de dépôt des offres, ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse signalée au point 5 le **mercredi 22 février 2023 à 12 heures**. Les offres demeureront valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite de soumission.